



1. Activités prévues en juin

1.1 Nomination de nouveaux membres aux groupes d'évaluation (GE)

Les nouveaux membres des groupes d'évaluation (GE) sont nommés chaque année en juillet après qu'on leur a demandé s'ils voulaient faire partie de l'un des GE. Le CRSNG leur transmet par la suite une lettre officielle dans laquelle figure la confirmation de la nomination. Pour en savoir plus sur la sélection des membres des GE, veuillez consulter :

- [l'annexe 1 : Lignes directrices sur la composition des comités de sélection.](#)

Les annexes énumérées ci-dessous contiennent plusieurs documents que devraient lire tous les membres qui font partie d'un comité de sélection, d'un GE ou de tout autre comité du CRSNG :

- [l'annexe 2 : Déclaration à l'intention des membres des comités de sélection du CRSNG;](#)
- [l'annexe 3 : Lignes directrices sur les conflits d'intérêts.](#)

1.2 Rôles et responsabilités des membres de GE et dates importantes

Au cours de leur mandat, les membres d'un GE s'engagent à participer à l'évaluation des demandes qui sont assignées à un GE tout en respectant les lignes directrices établies par le CRSNG et les pratiques et coutumes du GE en question. Les membres doivent également se conformer aux règlements du CRSNG concernant les conflits d'intérêts, les communications avec les candidats et la confidentialité.

Les principales activités qui auront lieu tout au long de l'année sont énumérées ci-dessous. Le présent manuel renferme également une description plus détaillée de ces activités.

Août/septembre

- Les membres lisent ce manuel et les autres documents que le CRSNG a envoyés afin qu'ils puissent se préparer pour les réunions, les discussions, les séances d'information et le concours.
- Les membres indiquent leur niveau de compétence pour évaluer un formulaire 180 selon les indications de l'administrateur de programme.
- Les membres sélectionnent les examinateurs pour un sous-ensemble des demandes de subvention à la découverte selon les indications de l'administrateur de programme.
- Au besoin, les membres participent à la première de deux séances d'orientation pour les nouveaux membres des GE.

Novembre

- Les nouveaux membres et les présidents de section participent à la séance d'orientation.
- Les membres participent à la réunion et aux discussions en préparation au concours de leur GE, s'il y a lieu.
- Les présidents de GE participent à la réunion du comité directeur pour compléter l'assignation ou le transfert des demandes à chaque GE.

Décembre-janvier

- Les membres lisent toutes les demandes qui leur ont été assignées en fonction de leur rôle, c'est-à-dire à titre de premier évaluateur, de deuxième évaluateur ou d'évaluateur.
- Les membres présentent leurs notes attribuées avant la période de concours (s'il y a lieu).

Février

- Les membres participent aux réunions d'évaluation (de trois à six jours).
- Pendant la période de concours, les membres préparent des commentaires, qui sont ajoutés au Message au candidat, qui reflètent le consensus de la discussion.

1.3 Prolongation de votre subvention à la découverte

En raison de la charge de travail importante que comporte l'évaluation par les pairs, le CRSNG permet à certains membres de GE, aux membres de comités de sélection et aux présidents de GE de demander une prolongation de leur subvention à la découverte (au même montant) jusqu'à la fin de leur mandat au sein du GE, de comités de sélection ou du Comité des subventions et des bourses (CSB). Les administrateurs de programme demanderont à leurs membres s'ils désirent prévaloir de cette possibilité au moment de leur recrutement. Si les membres ne font pas une demande de prolongation pour leur subvention, elle sera renouvelable à son échéance et sera évaluée dans le cadre du concours et conformément aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts. La décision de prolonger la durée d'une subvention devrait être prise avant le début du mandat au sein du comité. Si les membres désirent prolonger la durée de leur subvention, ils doivent informer l'administrateur de programme responsable de leur comité dès que possible.

Si un membre est demandé de présider un GE pendant l'année où sa subvention pourrait être renouvelée, il peut demander que sa subvention soit prolongée au moment de sa nomination à la présidence.

1.4 Extranet des GE

L'extranet des GE est un site protégé par un mot de passe qui permet aux membres, aux présidents de section et aux présidents de GE d'accéder par Internet à des données protégées et à transmettre de l'information au CRSNG. Il est important que l'information soit gérée de façon sûre et utilisée seulement aux fins auxquelles elle a été obtenue (c'est-à-dire évaluer les demandes présentées au CRSNG et formuler des recommandations concernant le financement). Les membres recevront des renseignements sur l'accès à l'extranet.

- Pour obtenir de l'aide concernant l'accès à l'extranet ou si les membres ont des problèmes techniques, ils doivent communiquer avec le Service de dépannage au 613-995-4273 ou à webapp@nserc-crsng.
- Si les membres ont des questions sur les documents affichés dans l'extranet, ils doivent communiquer avec l'administrateur de programme.